

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 24 novembre 2018 à 10h30

1. Bilan de l'exercice 2017-2018

Les cours 2017-2018 : 25 cours hebdomadaires

Hip-Hop ⁽¹⁾	7	Danses Orientales ⁽²⁾	1
Ragga DanceHall ⁽¹⁾	1	Zumba ⁽²⁾	1
1 Cie danse Hip-Hop ⁽¹⁾	1 (Meltin'Kidz)	Stretching ⁽¹⁾	1
Modern ⁽¹⁾	5	Eveil ⁽¹⁾	2
Classique ⁽¹⁾	3 + 1 mixte avec Initiation	Initiation ⁽¹⁾	1 mixte avec Classique 1
Danse Country ⁽³⁾	2		

⁽¹⁾ Ces cours sont assurés par 4 professeures salariées de l'association : Aurélie ALDEBERT, Méлина CASTIN, Sonia DESCHAMPS et Sandrine GUILHEM.

Pendant son congé maternité, Aurélie ALDEBERT a été remplacée par Sandrine GUILHEM sur ses cours du Mercredi et Nina CHATI pour les cours du Mardi. Nina CHATI a été embauchée en CCD pendant cette période.

⁽²⁾ Ces cours sont assurés par 2 professeurs en prestation de service : Géraldine BRÉTÉCHÉ et Elisabeth ZEPARELLI qui a remplacé Méлина CASTIN en Zumba depuis Janvier 2018.

⁽³⁾ en partenariat avec Evelyne BLAIN et l'Association Eveland Country 28. Evelyne BLAIN a pris la suite des cours de Dan BAZZANI, qui nous avait annoncé prendre sa retraite. Dan est décédé en janvier 2018 d'un cancer contre lequel il se battait depuis plusieurs mois.

Les effectifs 2017-2018

Au total, 191 adhérents et 221 inscriptions (des élèves suivent plusieurs cours).

	6ème Art	6ème Art/Eveland Country 28
191 Adhérents	165	26
221 Inscriptions	195	26

30 élèves ont suivi plusieurs cours de danse.

Moyenne de 8,84 élèves/ cours

Les effectifs étaient répartis comme suit :

COMMUNES	NBRE ELEVES INSCRITS
Ablis	8
Aunay sous Auneau	1
Boinville le Gaillard	3
Clairefontaine	1
Craches	1
Dourdan	1
Ecrosnes	2
Elancourt	2
Fontenay les Briis	2
La Celle les Bordes	1
La Forêt le Roi	2
Le Boulay Thierry	2
Les Essarts le Roi	1
Levainville	1
Maintenon	1
Orcemont	3
Orphin	5
Ponthévrard	16
Prunay en Yvelines	3
Rambouillet	3
Sonchamp	85
Saint Arnoult en Yvelines	44
Saint Cyr sous Dourdan	1
Sainte Mesme	2
TOTAL	191

Sonchamp a représenté 44,5 % des adhérents, St Arnoult 23 %, Ponthévrard 8,4 %, autres communes toutes confondues 24,1 %.

Le bilan financier provisoire 2017-2018

Attention, le bilan est provisoire et sera ré-ajusté dès que la CPAM aura versé à l'association les sommes dues liées aux indemnités journalières de congé maternité d'Aurélie, soit environ 3000€. L'URSSAF versera alors un remboursement de charges patronales.

L'association est soumise à la subrogation, c'est-à-dire que l'association continue de verser son salaire au salarié en congé maladie/maternité et elle reçoit les indemnités journalières directement de la CPAM. L'URSAFF ne fait alors payer les charges patronales que sur les sommes qui restent entièrement à charge de l'association.

La CPAM a pour l'instant refusé de payer ces indemnités (l'association en a été informée début août après multiples relances), sous motif d'éléments insuffisants. Les éléments manquants qui n'avaient jamais été réclamés ont été fournis au Président de la Commission Amiable. L'association n'a donc pour l'instant rien pu justifier à l'URSAFF et a alors payé la totalité des charges patronales sur les

salaires d'Aurélié. Les dépenses des 2 postes salaires + charges patronales sont donc provisoirement plus élevées que prévu.

Les recettes du Gala sont généralement réparties sur 2 années. Pour l'instant, la répartition n'a pas pu être faite, compte tenu de cette situation.

Certains achats comme les calendriers, quelques accessoires du Gala, les frais d'envoi de documents, l'abonnement pour le site internet, etc., sont pour l'instant toujours à charge du Bureau, c'est-à-dire que les sommes ont été avancées et toujours pas remboursées. Ces sommes ne figurent donc pas dans le tableau ci-dessous.

Remarque concernant la CAF : lorsque les parents nous payent les cotisations en bon loisirs, nous avons un 1^{er} remboursement de la société CRT qui gère les bons loisirs, puis l'écart est pris en charge par la CAF. Pour la 2^{ème} année consécutive, il faut se battre pour obtenir ce remboursement. La demande d'octobre 2017 n'a toujours pas été versée à l'association au jour de l'AG, soit 13 mois plus tard.

	RECETTES		DÉPENSES
Calendriers	817,00 €	Salaires + Factures	27 188,45 €
Tshirts	36,00 €		
Livret A	76,40 €	Charges salariales/patronales	18 827 €
Dons	6,00 €		
Cotisations	39 758,13 €	Frais, assurance	373,86 €
Cotisations costumes	1 589,99 €	Médecine travail	336,00 €
Cotisations stage	1 016,50 €	Organisme formation	517,00 €
Gala 2018	4 161,00 €	Location Salle Gala	1 626,90 €
		Achats Costumes/décors	1 715,13 €
Subvention	800,00 €	Sacem	281,62 €
Report 2016/2017	- €		
En attente CAF	12,36 €		
Sécurité Sociale	?		
URSSAF	?		
TOTAL	48 273,38 €		50 865,96 €
BILAN	-2 592,58 €		

Les charges patronales sont restées stables.

Pour 100€ de salaire brut, l'association paye 39,80€ de charges patronales.

Très bonne surprise concernant la SACEM qui a mis en place en 2017 des forfaits pour la diffusion des œuvres pendant les spectacles vivants, ce qui a divisé par 1,5 la facture SACEM du Gala (par rapport à ce qui avait été payé en 2016).

Le bilan provisoire fait donc état d'un déficit de 2592,58 €, dans l'attente des remboursements de la CPAM et de l'URSSAF. Le bilan définitif sera communiqué et annexé à ce CR dès qu'il aura pu être établi.

Ce déficit n'apparaît pas sur le Compte Courant de l'association grâce aux cotisations 2018-2019 et aussi au décalage du paiement des cotisations salariales (le prélèvement se fait à n+2). Mais ce déficit ne pourra pas être supporté très longtemps par le budget 2018-2019.

Le Gala 2018

Le Gala 2018 a eu lieu à la salle des Prairiales d'Épernon. Le thème portait sur la visite d'une famille à Disneyland Paris. La billetterie a été de 498 places distribuées.

Pour la 1^{ère} fois depuis que les Galas se font dans cette salle, il a été possible de projeter des animations en fond de scène.

Le Gala s'est très bien passé. Un peu de retard dans les répétitions suite à un souci technique le matin à l'arrivée, c'est finalement assez récurrent malgré les précautions. C'est un risque lorsque l'on est obligés de tout concentrer sur une même journée. La Mairie d'Épernon ne loue pas la salle 2 jours de suite aux associations.

2. Premiers éléments de l'exercice 2018-2019

Les cours 2018-2019 : 25 cours hebdomadaires

Hip-Hop	8	Danses Orientales	1
1 cours technique junior Hip-Hop	1 (Jeunes Pousses)	Zumba	1
1 Cie danse Hip-Hop	1 (Meltin'Kidz)	Stretching	1
Modern	5	Eveil	2
Classique	2	Initiation	1
Danse Country	2		

Mélina CASTIN est enceinte, elle a été arrêtée dès la rentrée scolaire, elle est remplacée par Amandine CHAUVIDAN, en contrat CDD. Cette fois-ci, nous avons été très vigilants pour les déclarations CPAM, nous avons envoyé au-delà des documents qui étaient demandés, forts de l'expérience vécu et toujours en cours avec le congé maternité d'Aurélié. Cette fois-ci, le dossier est « passé » du 1^{er} coup (N.B. : Aurélié et Mélina remplissent les mêmes conditions), les versements devraient intervenir prochainement.

Les effectifs provisoires 2018-2019 (à la date de l'AG)

Au total, 188 adhérents et 218 inscriptions (des élèves suivent plusieurs cours).

	6 ^{ème} Art	6 ^{ème} Art/Happy Dan's Country
188 Adhérents	163	25
218 Inscriptions	193	25

30 élèves qui suivent plusieurs cours de danse.

La moyenne est de 8,72 élèves par cours.

Il reste encore la possibilité d'intégrer certains cours, notamment le stretching (Vendredi 19h30-20h30) et le cours d'Initiation à la danse pour les élèves de 6 ans (Mercredi 14h-15h à Greffiers).

Les salles

La salle « Mairie » a été fermée, car elle devrait prochainement être en travaux pour agrandir le cabinet médical. Les cours de modern et de classique qui avaient lieu dans cette salle le mercredi après-midi et en soirée ont été déplacés à Greffiers. Le cours de Zumba a été déplacé au Grand Gymnase. La salle de Greffiers n'est pas parfaitement bien adaptée aux cours de danse classique, notamment au niveau du sol et la salle est trop petite pour les adultes. Le cours vient donc d'être déplacé dans la salle de danse du gymnase le vendredi soir à 20h30. L'arrivée de l'hiver pose aussi problème à la Zumba, car il fait très froid dans le gymnase depuis la rentrée. Suite à une demande faite en Mairie, il n'y aura pas de chauffage dans le gymnase. La Mairie a autorisé le déplacement du cours dans l'ancienne salle Mairie en attendant les beaux jours et aussi parce que les travaux n'ont pas débuté, mais cette salle est petite : il y a 18 inscriptions et pour l'instant 2 demandes supplémentaires à partir de Janvier. Pour la 1^{ère} année, ce cours n'est pas déficitaire et permet même de soutenir les autres cours. Il est très important de permettre à ce cours d'avoir lieu dans de bonnes conditions. Le problème va être exposé à la Mairie.

Attention : pour tous les cours qui nécessitent des chaussures et qui ont lieu dans la salle de danse du Gymnase (mais plus généralement, dans n'importe quelle salle de danse), les chaussures sont uniquement utilisées en salle, elles ne servent à rien d'autre et « elles » arrivent dans un sac.

Tarifs 2018-2019

Les cotisations ont augmenté cette année pour la 1^{ère} fois depuis septembre 2015. Les droits d'entrée par personne et par an sont donc toujours de 8 € pour les sonchampoises(e)s et de 10 € pour les élèves des autres communes.

Cours de ¾ d'h : 175 €/an. Cours d'1h : 195 €/an. Cours de 1h15 : 215€/an. Cours d'1h30 : 235 €/an. Réduction de 20 €/cours/élève à partir du 2^{ème} cours pour les multi-inscriptions.

Tarifs Danse Country

1 cours de danse 130 €. 2 cours ou 2 personnes de la même famille 230 €.

Premier bilan financier 2017-2018

Le bilan financier est suspendu aux versements de la CPAM et de l'URSSAF, pour les 2 congés maternité successifs. Il faut attendre d'avoir les 1^{ers} versements pour extrapoler au reste de l'année. Mais l'année risque d'être également difficile financièrement.

3. Renouvellement du Bureau

La proposition du nouveau Bureau de l'association est le suivant :

- Trésorière : Magali PIAUGER, maman d'une élève de Modern.
- Secrétaire : Elise DA GLORIA, élève de Hip-Hop et maman d'une élève de Hip-Hop
- Secrétaire adjointe : Aline RIERA UBIERGO, maman d'une élève de Hip-Hop - Présidente adjointe : Christelle DERREY, élève de Modern et maman d'élèves en Eveil, Modern, Classique et Hip-Hop
- Présidente : Valérie FORTUNA, élève de Hip-Hop et maman d'élèves en Modern et Hip-Hop.

Aurélié BRAULT est trésorière sortante.

4. Démonstration de fin d'année

Comme en 2017, les élèves présenteront leur travail de l'année à travers une démonstration de danse le Samedi 18 mai au Gymnase de Sonchamp. Notez tous bien cette date pour être disponible sur l'ensemble de la journée. Stéphane Verdier sera notre ingénieur son et lumières.

5. Points divers

- Les photos du Gala seront disponibles prochainement.
- Le Calendrier 2019 pourra être commandé dès la semaine prochaine pour une livraison début Janvier, en accord avec Photoweb, partenaire de 6^{ème} Art pour les tirages photos.
- Le T-shirt 6^{ème} Art est également disponible à la vente.
→ la vente de ces produits est essentielle pour le soutien de l'association. Merci à tous pour votre aide.
- 6^{ème} Art participera probablement à la fête de l'école de musique EMAS les 15 et 16 juin 2019 en effectuant des démonstrations de danse accompagnés des musiciens d'EMAS.
- Il est possible également qu'une démonstration de quelques groupes soit faite à la fête de la Jeunesse de Saint Arnoult en Juin.
- Comme tous les ans, 6^{ème} Art recherche des partenaires et sponsors pour la Cie Meltin'Kidz, pour les démonstrations, les Galas, etc. Si vous avez des opportunités ou des contacts possibles, n'hésitez pas à nous les communiquer.

- Des élèves adultes auraient volontiers intégré certains cours, mais ont le sentiment que le niveau est trop haut. Quid de cours débutants ? Il y a eu des tentatives par le passé : 1 cours en modern et 1 en Hip-Hop. Les effectifs n'étaient pas suffisants et il n'a pas été possible de maintenir un cours au-delà d'une année.
- Pourquoi le Gala n'a-t-il pas lieu au Cratère ? 2011 a été la dernière année où nous avons pu faire le Gala au Cratère. En 2012, l'accès nous a été refusé et c'est à ce moment-là que nous avons contacté les Prairiales. Nous avons reposé la question par la suite, mais les dates proposées, notamment de répétitions, étaient compliquées (par exemple des répétitions en journée la semaine). Aline Riera va reposer la question à la Mairie de St Arnoult.

L'ensemble des bilans, décisions et propositions sont acceptés et votés à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

La séance est levée à 11h45.

Valérie Fortuna, présidente



ANNEXE au Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 24 novembre 2018.
Mise à jour le 24 avril 2019.

Suite aux attestations de paiement de la Sécurité Sociale reçues le 16/01/2019 et à l'avis de prélèvement et de régularisation de l'URSSAF du 9/04/2019 concernant le congé maternité d'Aurélie Aldebert du 6 mars au 15 juillet 2018, le bilan financier final de l'année 2017-2018 a pu être établi. Vous le trouverez ci-dessous.

Ce dernier remplace le bilan provisoire de la page 3 du présent Compte Rendu. Les montants indiqués en rouge correspondent aux éléments mis à jour.

	RECETTES		DÉPENSES
Calendriers	817,00 €	Salaires + Factures	27 188,45 €
Tshirts	36,00 €		
Livret A	76,40 €	Charges salariales/patronales	16 669,00 €
Dons	6,00 €		
Cotisations	39 745,77 €	Frais, assurance	373,86 €
Cotisations costumes	1 589,99 €	Médecine travail	336,00 €
Cotisations stage	1 016,50 €	Organisme formation	517,00 €
Gala 2018*	1 956,18 €	Location Salle Gala	1 626,90 €
		Achats Costumes/décors	1 715,13 €
Subvention 2017	800,00 €	Sacem	281,62 €
Report 2016/2017	- €		
En attente CAF			
Sécurité Sociale	2 664,12 €		
(Impayés CAF)**	12,36 €		
TOTAL	48 707,96 €		48 707,96 €
BILAN	0,00 €		

* Les recettes du Gala peuvent être réparties sur les 2 années 2017-2018 et 2018-2019. Le report sur l'année 2018-2019 s'élève à 2204,82€ et figurera sur le bilan financier à venir de 2018-2019.

** Cette somme est indiquée à titre indicatif et n'est pas prise en compte dans le bilan, elle a été retirée de la ligne « Cotisations ». Elle correspond à une somme due par la CAF suite au paiement d'une cotisation par des Bons Loisirs (voir commentaires page 3). A ce jour, cette somme n'a toujours pas été remboursée.